

NOTE DE SYNTHÈSE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DU BUDGET PRINCIPAL

INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réellement exécutées au cours de l'année. Il est dressé par le Maire et doit correspondre au Compte de Gestion élaboré par le comptable de la collectivité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	160 184,50	70	Produits des services du domaine public	66 920,04
012	Charges de personnel	312 389,50	73	Impôts et taxes	346 158,06
65	Autres charges de gestion courante	52 498,50	74	Dotations subventions participations	228 483,83
66	Charges financières	13 682,23	75	Autre produits de gestion courante	7 810,82
67	Charges exceptionnelles	40,00	013	Atténuation de charge	28 728,23
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	16 211,54
014	Atténuation de produits	60 735,44			
023	Virement à la section d'investissement				
TOTAL		599 530,17	TOTAL		694 312,52
Solde de l'exercice 2019					94 782,35
			002	Excédent 2018 reporté	181 487,06
Solde cumulé 2019					276 269,41

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 599 530,17 €.

Le chapitre 011 (charges à caractère générales) comprend les charges relatives à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les combustibles, les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de

087-218707008-20200218-CA2019BF-BF
Date de rétrotransmission: 20/02/2020
Date de réception préfecture: 20/02/2020

maintenances et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, l'indemnité du comptable, des frais de bornages de terrains, les frais d'organisation des fêtes et cérémonies, les d'impression des publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les taxes foncières ...

Le chapitre 012 (charges de personnel) comprend les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal.

Le chapitre 014 (atténuation de produits) comprend le versement des sommes dues à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges ainsi que le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communal (FPIC).

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) comprend les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, les admissions en non-valeur et les créances éteintes, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations, le financement des activités périscolaires.

Le chapitre 66 (charges financières) comprend les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 (charges diverses de gestion courantes) comprend les recettes annulées sur les exercices antérieurs.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 694 312,52 €.

Le chapitre 70 (Produits du service du domaine) retrace les recettes relatives à la facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires). Il comptabilise également les redevances d'occupation du domaine public, le loyer pour la location-vente d'un terrain à La Croix-Ferrée et le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux effectués par les agents communaux pour son compte.

Le chapitre 73 (impôts et taxes) retrace les recettes relatives à l'encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues :

- des trois taxes concernant les ménages,

Intitulé	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Taux en %	13,64	15,84	65,22

- du reversement d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles.

Sur ce chapitre est également encaissé le fonds de péréquation des ressources intercommunales

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) retrace les recettes relatives aux dotations et subventions perçues de l'Etat et aux compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Il retrace également le versement de l'aide à la mise en place d'activités périscolaires, le remboursement par la commune d'Eybouleuf d'une partie des frais engagés pour la rémunération d'une ATSEM dans le regroupement pédagogique intercommunal et le versement d'une subvention pour la confection d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et de son plan d'actions.

Le chapitre 78 (autres produits de gestion courante) retrace les recettes générées par la location du commerce du Bourg de la salle polyvalente, des tentes de cérémonie, etc.

Le chapitre 077 (produits exceptionnels) retrace les recettes relatives au remboursement de divers sinistres.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) retrace les recettes relatives au remboursement sur les salaires des agents recrutés en emploi aidé et par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales.

RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Recettes de fonctionnement 2019	694 312,52
Dépenses de fonctionnement 2019	599 530,17
Résultat de fonctionnement 2019	94 782,35
Excédent de fonctionnement reporté 2018	181 487,06
Excédent global de fonctionnement de 2019	276 269,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Dépenses - intitulé	MONTANT	Chapitre	Recettes - intitulé	MONTANT
21	Immobilisations corporelles	20 827,01	10	Dotations	89 961,44
23	Immobilisations en cours	163 023,77	13	Subventions	77 736,70
16	Emprunts	31 730,66	16	Emprunts	56 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL		246 802,19	TOTAL		223 698,14
Solde de l'exercice 2019					8 116,70
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	31 220,75			
Restes à réaliser de 2019 en 2020		111 804,80	Restes réaliser de 2019 en 2020		0
Solde global 2019 à financer avec l'excédent de fonctionnement					134 908,85

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de matériel, de biens immobiliers, études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création). Elles comprennent également le remboursement de la dette en capital.

En 2019, le total des dépenses d'investissement s'élève à 246 802,19 €.

Le remboursement de la dette en capital représente 31 730,66 €.

Le déficit d'investissement reporté de l'année 2018 soit 31 220,75 €.

Les dépenses réelles (hors remboursement d'emprunt) s'élèvent à 183 850,78 €

087-218707008-20200218-CA2019BP-BF

Date de télétransmission : 20/02/2020

Ces dépenses comprennent : 20/02/2020

1) Le chapitre 21 – Immobilisation incorporelles

- Achats de panneaux de police et de panneaux directionnels : 836,99 €
- Achat d'une débroussailleuse : 889,00 €
- Bardage de l'éco point de La Croix-Ferrée : 1 098,89 €
- Achat de panneaux d'affichage extérieurs (mairie – école) : 913,20 €
- Achat de jeux de cours pour l'école : 1 167,60 €
- Acquisition de matériel numérique pour l'école : 12 476,98 €
- Installation d'un système d'arrosage des jardinières devant la mairie : 500,00 €
- Acquisition de matériel (chambre froide pour la salle polyvalente et tableau pour l'école) : 2 406,01 €
- Acquisition d'illuminations de fin d'année : 538,34 €

2) Le chapitre 23 – Immobilisations en cours

- Assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du parking de l'école : 1908,00 €
- Construction de toilettes publiques : 44 600,62 €
- Réfection de la place du Bourg : 16 176,42 €
- Aménagement d'un plateau multi activités au stade : 21 127,98 €
- Réfection de la voirie du lotissement du Chateau : 29 814,00 €
- Déplacement de la route du stade : 47 000,00 €
- Evolution de l'éclairage public : 2 396,75 €

Les restes à réaliser concernent des dépenses engagés et non encore mandatés : 111 804,80 €.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours

- Acquisition de terrain : 106 506,00 €
- Frais sur achat de terrain à la Forêt des Allois : 500,00 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection de la voirie du lotissement du Chateau : 1 372,80 €
- Evolution de l'éclairage public : 2 970,00 €
- Acquisition d'illuminations de fin d'année : 456,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2019, le total des recettes d'investissement s'élève à 223 698,14 € et se décompose ainsi :

1) le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 53 201,73 €
- Le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2) : 19 297,77 €,
- Les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes : 17 461,94 €.

2) Le chapitre 13 – Subventions d'investissement

- a) Subventions pour l'aménagement de toilettes publiques :
 - Conseil Départemental de la Haute-Vienne : 8 757,00 €,
 - Etat – DETR : 8 250,00 €,
 - Etat – Travaux d'intérêt local : 5 000,00 €,
- b) Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la réfection de la place publique : 3 720,00 €
- c) Subventions pour la création d'un plateau multi activités au stade :
 - Conseil Départemental de la Haute-Vienne : 8 187,52 €,
 - Syndicat Energie Haute-Vienne : 2 380,68 €,

- d) Subvention de réfection Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la réfection de la voirie du lotissement du Chateau : 12 220,00 €,
087 21 87 07 008 - 20200218 - CA2019BF BF
 Date de télétransmission : 20/02/2020
- f) Fonds de concours de la Communauté de Communes de Noblat pour le déplacement de la route du stade : 23 500,00 €,
Date de réception réfectif : 20/02/2020
- g) Subvention de l'Etat pour l'acquisition de matériel numérique pour l'école : 5 519,00 €,

3) Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- Emprunt bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne auprès de la Caisse d'Epargne pour la réfection de la place : 6000,00 €.
- Emprunt pour travaux divers (réfection de la place, réfection de la voirie du Chateau, déplacement de la route du stade, aménagement d'un plateau multi activités au stade) : 50 000,00 €

RECAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019	MONTANT
Recettes de d'investissement	223 698,14
Dépenses de d'investissement	246 802,19
Résultat de d'investissement	-23 104,05
Solde des restes à réaliser	-111 804,80
Résultat d'investissement global	-134 908,85

Fait à La Geneytouse, le **20 FEV. 2020**
 Le Maire,


 Alain FAUCHER